

**COMMUNE DE BEUZEVILLETTE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le douze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de Beuzevillette, régulièrement convoqué, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Yan BASTIDA, Maire.

**Présents :**

Yan BASTIDA	Florence POTTIER	Sylvie PORET-ROTHACKER
Sébastien LE MEUR	Noël BLANCHARD	Pierrette BOUFFAY
	Corinne LEFEBVRE	
David MALANDAIN	Nathalie MARTOT	
	Christine TEINTURIER	Romain TEINTURIER

**Excusés et procurations :** Raynald HERANVAL donne procuration à Florence POTTIER

**Absents :** Olivier LINTOT, Cyrille PLAZANET, Sylvia ROUSSELIN.

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité.

Monsieur Noël BLANCHARD a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion du receveur municipal de l'année 2021 est adopté à l'unanimité.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

**FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES  
318 825.44 €

RECETTES  
356 211.63 €

Résultat net 2021  
37 386.19 €

+  
REPORT 2020 222 634.59 €  
=

RESULTAT CUMULE 2021  
FONCTIONNEMENT 222 634.59 € (002)

Pour rappel Année 2020

DEPENSES  
303 847.29 €

RECETTES  
345 730.67 €

Résultat 2020  
41 883.38 €

+  
REPORT 2019 180 751.21 €  
=  
RESULTAT CUMULE 222 634.59 €

---

**INVESTISSEMENT :**

DEPENSES  
119 962.95 €

RECETTES  
83 011.57 €

Résultat 2021  
- 36 951.38 €

+  
REPORT 2020 68 311.15 €  
=  
=

RESULTAT CUMULE 2021  
INVESTISSEMENT

Ce résultat sera reporté au BP 2022 à l'article 001

Pour rappel année 2020

DEPENSES  
88 218.19 €

RECETTES  
101 783.08 €

Résultat 2020  
13 564.89 €

+  
REPORT 2019 54 746.26 €  
=  
RESULTAT CUMULE 2020 68 311.15 €

**RESULTAT GLOBAL 2021 TOUTES SECTIONS =**  
(Résultat 2020 toutes sections = 290 945.64 €.)

## RESTES A REALISER 2021

DEPENSES		RECETTES	
2128- 11 Aménagement trottoir		1331-18 DETR incendie	10
14 000 €		986.00 €	
2158 -12 Ecole		DETR Bâtiment communal	
5 000 €		28 616.00 €	
2135-15 Bâtiment communal			
170 000 €			
2152-18 Défense incendie	7	Emprunt et dette	
500 €		100 000.00 €	
Salle polyvalente			
48 000 €			
<b>Total</b>	<b>288</b>		<b>139 602.00 €</b>
<b>600.00 €</b>			
<b>- 148 998 €</b>			

<b>RESULTAT GLOBAL 2021 TOUTES SECTIONS - RESTES A REALISER = 142 382.55 € (002)</b>
--

Le compte administratif 2021 est présenté aux élus.

Approuvé sous la présidence de Monsieur Noël BLANCHARD, doyen de l'assemblée, le Maire s'étant retiré lors de l'approbation, le compte administratif 2021 est approuvé à l'unanimité.

## AFFECTATION DU RESULTAT 2021

<b>RESULTAT CUMULE</b>	—	<b>RESTES A REALISER</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>148 998 €</b>
<b>31 359.77 €</b>		
	=	
<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT de 117 638.23 €</b>		

Il convient d'affecter à l'article 1068 la somme de 117 638.23 € afin de couvrir le déficit d'investissement occasionné par les restes à réaliser de l'exercice 2021.

Après délibération, le conseil décide d'affecter la somme de 117 638.23 € à l'article 1068 afin de couvrir le déficit d'investissement.

L'excédent de fonctionnement reporté, **article 002**, s'élève donc à **142 382.55 €**.  
(260 020.78 € - 117 638.23 €).

**Vote pour : 12**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

#### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Depuis 2021, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, les communes bénéficient du transfert du taux de TFPB 2020 du département. Ce transfert du foncier bâti du département et l'application du coefficient correcteur assurent la neutralité de la réforme TH pour les finances des communes.

TH	Taux figé à son niveau de 2019 jusqu'en 2022 soit 9.65 %
TF Bâti	Taux de référence = taux 2021 commune + TFPB 2021 du département <b>43.60 % = 18.24 % + 25.36 %</b>
TF non Bâti	Si reconduction : vote du taux de 2021 soit <b>28 %</b>

Le montant des impôts directs pour l'année 2022 à taux constant est estimé à 163 482 € + 2 177 € de compensation - 37 816 € de coefficient correcteur soit **127 843 €**.

Les bases estimées sont réévaluées de 3.4 %.

Compte tenu de la mise en place de la TEOM au niveau de la Communauté d' Agglo Caux Vallée de Seine, Monsieur le Marie propose aux membres du conseil de ne pas augmenter les taux communaux. En effet, lors du dernier conseil communautaire, les élus de la CVS ont voté un taux de la TEOM à 7 % basé sur la valeur locative des habitations et qui sera inclus dans le foncier bâti. Les habitants auront donc à faire face à une augmentation de leur imposition.

A taux constant, la taxe foncière se décline ainsi :

	Bases estimées	Taux	Produit attendu
TF bâti	347 600	<b>43.60 % = 18.24 + 25.36</b>	<b>113 738 € = 151 554 € - 37 816 €</b>
TF non bâti	41 168	<b>28 %</b>	<b>11 928 €</b>

Comp TFB			<b>2 177 €</b>
Total			<b>127 843 €</b>

Après délibération, les membres du conseil sont favorables à l'unanimité pour fixer les taux d'imposition 2022 comme présenté ci-dessus. Le gain, compte tenu de l'augmentation de bases est d'environ 6 687 €.

(En 2021 : 156 590 - 35 434 = **121 156 €**)

**Vote pour : 12**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

### FONCTIONNEMENT :

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
	<b>477 225.55 €</b>	<b>334 843.00 €</b>
		+
		<b>142 382.55 € (002)</b>
		=
<b>Total</b>	<b>477 225.55 €</b>	<b>477 225.55 €</b>

### INVESTISSEMENT :

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
	<b>129 264.00 €</b>	<b>246 902.23 €</b>
	+	+
		<b>31 359.77 € (001)</b>
		RESTES A REALISER
	<b>288 600 €</b>	<b>139 602.00 €</b>
	=	=
	<b>417 864.00 €</b>	<b>417 864 €</b>

### TOTAL DU BUDGET 2022 TOUTES SECTIONS =

Le Budget primitif 2022 est présenté aux élus.

Le budget primitif est approuvé à l'unanimité.

**Vote pour : 12**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

### CANTINE SOCIALE

Lors de la réunion de conseil du 3 février 2022, il a été décidé de mettre en place la cantine sociale. Cependant, les barèmes retenus pour le quotient familial étaient trop élevés. Renseignements pris auprès de la CAF, Monsieur le Maire propose de réduire les montants de coefficient éligible au tarifs préférentiels.

La proposition est la suivante :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF REPAS
0 à 499	0.50 €
500 à 999	1.00 €
< 1 000	3.50 €

Après discussion, les élus décident de fixer le tarif des cantines en fonction du quotient familial tel que présenté ci-dessus.

**Vote pour : 10**

**Abstention : 2**

**Contre : 0**

### 12 - ELECTIONS PRESIDENTIELLE - TENUE DU BUREAU DE VOTE

	10 avril 2022	24 avril 2022
<b>ELECTIONS PRESIDENTIELLES</b>		
8h - 13h 30	Adjoint : Sylvie PORET ROTHACKER Cyrille PLAZANET Sylvia ROUSSELIN Pierrette BOUFFAY	Adjoint : Sébastien LE MEUR Nathalie MARTOT Corinne LEFEBVRE (Pierrette BOUFFAY)
13h 30 - 19h	Adjoint : Noël BLANCHARD Pierrette BOUFFAY Romain TEINTURIER Raynald HERANVAL	Adjoint Florence POTTIER Christine TEINTURIER David MALANDAIN (Olivier LINTOT)

	12 juin 2022	19 juin 022
<b>ELECTIONS LEGISLATIVES</b>		
8h - 13h	Adjoint : Sébastien LE MEUR Corinne LEFEBVRE Nathalie MARTOT	Adjoint : Sylvie PORET ROTHACKER Pierrette BOUFFAY David MALANDAIN (Christine TEINTURIER/Sylvia

		ROUSSELIN)
13h - 18h	Adjoint : Florence POTTIER Romain TEINTURIER Christine TEINTURIER	Adjoint : Noël BLANCHARD Romain TEINTURIER Olivier LINTOT (Sylvia ROUSSELIN /Raynald HERANVAL)

## QUESTIONS DIVERSES

**Sécurisation de la rue à cailloux** : Fin mars, un chauffard au volant d'une voiture volée a perdu le contrôle du véhicule en prenant la fuite et a atterri dans le jardinet au n° 393 de la rue à Cailloux. La clôture a été emportée et la maison touchée. A la suite de cet événement, une réunion a eu lieu en présence de la gendarmerie, de la police municipale et des services de la voirie de la CVS afin de solutionner les problèmes de vitesse dans cette rue. La mise en place de ralentisseurs n'étant pas possible au vu de la configuration, d'autres mesures préventives seront mises à l'essai :

- Réduire la vitesse à 30 km / heure et contrôles de vitesse
- Aménagement en écluse ou en chicane si non-respect de la limitation de vitesse
- Mise en place de deux panneaux « stop » au niveau de la Croix de Pierre : un stop pour les véhicules descendant de la route de la Forge et un stop pour les véhicules descendant de la rue de la Croix de Pierre afin de couper la vitesse.

Des panneaux vont être commandés et installés.

**Ruissellement** : des problèmes de ruissellement sont constatés rue à cailloux. Il est demandé de réfléchir à la mise en place d'une pente inversée afin de réduire ce ruissellement.

**Machine à pain** : Une nouvelle machine à pain avec paiement par carte bancaire devait être installée en début d'année, qu'en est-il ? La mairie relance régulièrement le fournisseur pour que cette nouvelle machine soit installée.

**Carte bancaire** : La demande de carte bancaire pour effectuer notamment des achats sur internet est en cours. Il convient en préalable d'avoir un compte au trésor.

**Bâtiment communal** : L'employé communal est installé dans le nouveau bâtiment. L'inauguration est prévue le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022. Les garages ont été vidés, l'un d'eux sera attribué à l'AFR.

**Convocation conseil** : il est demandé une dématérialisation des convocations du conseil municipal. Renseignement sera pris sur cette possibilité.

**CCAS** : une réunion va être programmée afin d'approuver le compte administratif 2021 et de voter le budget primitif 2022.

**Avis de décès** : Des habitants ont émis le souhait d'être informés lorsqu'un décès se produit sur la commune. Un panneau d'affichage à l'église pourra être dédié aux familles souhaitant donner l'information.

L'ordre du jour étant épuisé, séance levée à 21 heures 12.

## **CONSEIL DU 12 AVRIL 2022**

Yan BASTIDA

Florence POTTIER

Sylvie PORET-  
ROTHACKER

Sébastien LE MEUR

Noël BLANCHARD

Pierrette BOUFFAY

Raynald HERANVAL

Corinne LEFEBVRE

Olivier LINTOT



procuration à Florence  
POTTIER

Absent

David MALANDAIN

Nathalie MARTOT

Cyrille PLAZANET  
Absent

Sylvia ROUSSELIN  
Absente

Christine  
TEINTURIER

Romain TEINTURIER